

CFA-Praxis Métiers du social
et de l'éducation

RECRUTER UN APPRENTI



RECRUTER UN APPRENTI

EN TRAVAIL SOCIAL

avec le CFA-Praxis Métiers du social et de l'éducation

Nous vous accompagnons tout au long du processus de recrutement de l'apprenti et restons l'interlocuteur privilégié pour toute demande relative au contrat, de sa mise en place à sa gestion.

Les formations concernées par l'apprentissage à Praxis

- Assistant de Service Social – ASS
- Éducateur Spécialisé – ES
- Éducateur de Jeunes Enfants – EJE
- Accompagnant Éducatif et Social – AES

Pourquoi recruter un apprenti ?

- Formation d'un futur collaborateur
- Transmission de votre expertise et de vos passions
- Avoir un nouveau regard sur nos pratiques
- Favoriser l'accès à la formation pour tous
- Anticiper vos besoins en compétences
- Bénéficier d'aides de l'État

Quel est le coût ?

Formation ASS : 22 237€

Formation ES : 18 921€

Formation EJE : 19 393€

Formation AES : 7 300€

La rémunération est calculée sur un pourcentage du SMIC ou du minimum en vigueur de la convention collective selon l'âge, le niveau de diplôme et l'année de formation en cours.

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO pour les associations privées à but non lucratif.

Pour les services qui relèvent de la fonction publique territoriale, c'est l'année de conclusion du contrat.

Le coût de la formation est à la charge de l'employeur pour la fonction publique hospitalière et d'État.

Quelles sont les aides ?

- **Aide de l'État** : 6 000 € versés à toutes les entreprises pour l'embauche d'un alternant. Pour tous contrats d'apprentissage conclus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023 pour tous les niveaux de qualification visés. Alternance de moins de 30 ans, montant identique pour les majeurs et les mineurs pour la première année d'exécution du contrat

- **Aide de l'AGEFIPH** pour les travailleurs en situation de handicap

Simulateur de calcul de rémunération et d'aides sur le site alternance.emploi.gouv.fr

Les modalités de contrat

Pour les formations ASS, ES et EJE

- **Durée** : 3 ans
- **Type de contrat** : équivalence à un CDD à temps complet, soit 35h/semaine
- **Période d'essai** : 45 jours consécutifs ou non
- **Congé examens** : l'apprenti a droit à 5 jours ouvrables de congés supplémentaires (uniquement pour les contrats d'apprentissage)

Pour la formation AES

- **Durée** : 20 mois

Contacts :

- **Directeur du CFA**
Hanan Rahimi
h.rahimi@praxis.alsace
- **Assistante administrative**
Marilyn Claudot
m.claudot@praxis.alsace